



**ARRETE N°165/2025**  
**Relatif à l'instauration d'une « zone 30 »,**  
**d'une réglementation du stationnement**  
**et d'un sens prioritaire de circulation**  
**Rue St Joseph**

Arrêté A015\_2025 soumis au contrôle de légalité

Pôle Technique  
Affaire suivie par Cathy Gueblé

Nous, Maire de la ville de PETITE-ROSSELLE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales portant dispositions générales en matière de police et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5 ; L 2213-1; L 2212-5 ;  
VU les articles R 413-1 et R 110-2 du Code de la Route ;  
VU l'article R 610-5 du Code Pénal ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

**CONSIDERANT** que la configuration de la rue St Joseph nécessite l'instauration d'une « zone 30 », d'une réglementation du stationnement et d'un sens prioritaire de circulation ;

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : A partir du **lundi 22 décembre 2025**, la zone de la rue St Joseph allant du plateau surélevé, situé au niveau du carrefour avec la rue Principale, jusqu'au virage situé après le n°1, sera classée « Zone 30 ». Le stationnement dans ladite rue sera autorisé uniquement sur les emplacements réglementaires prévus à cet effet. Il est également instauré un sens prioritaire dans la partie montante, à partir du panneau avant le virage jusqu'au carrefour avec la rue Principale.

**Article 2** : Les aménagements suivants sont notamment réalisés dans cette rue :  
- panneaux type B30 et B51 indiquant le début et la fin de la zone.

**Article 3** : L'ensemble de ces dispositions sera applicable à tous les véhicules, dès la mise en place de la signalisation réglementaire, sauf véhicules de secours et de service. Les infractions seront constatées conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4** : Le Commissaire Principal, Chef du District de Police de Forbach ainsi que tous les Agents de la Force Publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Petite-Rosselle, le 18 décembre 2025

Le Maire :

Eric FEDERSPIEL

Par délégation



**Copies à :**

S.G., Police Nationale, Presse, UO Pte Rosselle,  
Services Techniques, Riverains, Police Municipale,  
Régie des transports, CIS Forbach, Site Internet.